

Les gouvernements des pays européens arrêtent les grandes lignes de leur coopération dans les domaines du logement, de la construction et de l'urbanisme

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **33 (1961)**

Heft 9

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125192>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les gouvernements des pays européens arrêtent les grandes lignes de leur coopération dans les domaines du logement, de la construction et de l'urbanisme

42

Vingt-sept gouvernements ont pris part à une session du Comité de l'habitat, organe de la Commission économique pour l'Europe, qui vient d'avoir lieu à Genève du 12 au 14 juin 1961, et se sont entendus sur les grandes lignes de leur coopération dans le domaine du logement, de la construction et de l'urbanisme.

Dans le domaine de l'urbanisme, les représentants des gouvernements se sont surtout attachés à l'examen des problèmes de la rénovation urbaine, du coût et de l'élaboration des plans de nouvelles zones résidentielles, du logement rural et des politiques relatives aux prix des terrains à bâtir. On ne cessera de faire de grands efforts pour promouvoir l'industrialisation de la construction de logements, afin d'accroître la productivité et d'améliorer la qualité. Les aspects économiques de la politique du logement continueront d'occuper une grande place dans le programme de travail du comité.

En outre, le comité a décidé à l'unanimité d'étudier les problèmes du logement dans les pays en voie de développement. A ce propos, des cycles d'étude continueront

d'être organisés, au profit des pays en cours d'industrialisation. Le premier cycle d'étude de ce genre aura lieu en octobre 1961 en Yougoslavie; il permettra d'étudier les problèmes que posent la préparation des enquêtes sur les habitations et l'élaboration de programmes de constructions de logements. Le prochain cycle d'étude portera sur la mobilisation des moyens matériels et techniques servant à l'exécution de programmes de constructions de logements. Le comité a de plus décidé à l'unanimité d'apporter une contribution importante aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées sur les problèmes de logement que doivent résoudre les pays en voie de développement d'autres parties du monde. Comme il est d'usage, le comité a procédé à son examen annuel des tendances et des politiques en matière de construction de logements au cours de l'année écoulée. Pour ce débat, il était en possession d'une étude du secrétariat sur les tendances, les ressources disponibles, le coût et les prix de la construction, les changements de politique en matière de logement, la situation actuelle et les perspectives. Ce rapport sera révisé par le secrétariat, compte tenu des débats, et mis en distribution générale au cours de cette année.

Le comité a établi un programme de voyages d'étude pour six années; ces voyages suivront sa session de printemps de chaque année. Le but de ces voyages dans différents pays est de permettre au comité de se rendre compte sur place des solutions apportées aux différents problèmes discutés à ses sessions et de mettre en commun l'expérience acquise par les spécialistes. On se souviendra que de tels voyages ont déjà été organisés dans les principaux pays d'Europe orientale et d'Europe occidentale. A l'issue de la session du comité, les participants se sont rendus en République fédérale d'Allemagne pour un voyage d'étude de dix jours. Le voyage d'étude de juin 1962 conduira les travaux du Comité de l'habitat en Irlande et au Royaume-Uni.

Participation

Ont participé aux travaux des représentants de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Hongrie, de l'Italie, de l'Irlande, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République fédérale d'Allemagne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse, de la Tchécoslovaquie, de la Turquie, de la RSS d'Ukraine, de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de la Yougoslavie.

Israël était représenté à titre consultatif conformément aux dispositions du paragraphe 11 du mandat de la commission.

4. Le système des circulations n'est jamais qu'un moyen matériel qui ne doit à lui seul présider aux destinées de nos villes. C'est sur elles que repose notre vie communautaire et culturelle. Aujourd'hui précisément, ces éléments ne devraient pas céder le pas à la seule primauté technique. Il semble bien que jusqu'à aujourd'hui, dans les projets de routes express, les aspects urbains et architecturaux ont été négligés au profit des exigences de la seule technique de la circulation.

5. Le danger est grand qu'en invoquant la brièveté des délais, on adopte des solutions qui apportent une amélioration apparente aux problèmes actuels, mais entraînent en revanche l'épanouissement de la cité, l'empêchent de respecter la variété des besoins humains. Par contre, pour libérer les nombreux bourgs et villages gênés par le trafic, il convient d'entreprendre immédiatement la construction des grands tracés reliant les villes.

La Fédération des architectes suisses considère qu'il est de son devoir de faire intervenir l'esprit, la culture et l'art urbain au stade actuel des projets.

Zurich, le 10 juin 1961